

La Protection sociale

 **Durée : 10 journées** de 7 h/jour : **70 heures**

 **Session :** Nous consulter
2 jours / semaine

 **Lieu :** 100% en distanciel

 **Public concerné :** Salariés des services sociaux, conseillers aux offres de services sociaux, assistants de service social

 **Prérequis :** Aucun prérequis demandé

 **Animateur(trice) :** Formateur en droit de la famille + compétences professionnelles

 **Action et sanction de l'action :**

Action : article L. 6313-1-1° du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Plateforme avec solutions d'accessibilité

 **Modalités et délais d'accès :**
A réception du formulaire d'inscription, **convention de formation**, à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 30 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive.

 **Objectifs :** Maîtriser les phénomènes de précarité et d'exclusion des populations démunies. Intégrer les différentes couvertures de protection sociale et professionnelle. Être apte à mettre en place les dispositifs d'aides aux personnes démunies ou fragilisées.

 **Compétences visées :**
Conseiller toute population en situation de précarité ou fragilisée, vivant en France, aux dispositifs d'aides sociales.

 **Tarif : 4 900,00 €** (Quatre mille neuf cents euros) / participant, soit **70,00 € / heure**. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI.

 **Programme :**

▶ **Les régimes sociaux et assurés**

Le droit de la protection sociale

Les administrations sanitaires et sociales

L'organisation du régime général de la Sécurité sociale

▶ **La protection des aléas de la vie**

L'assurance maladie (prestations en nature, en espèces) et maternité

L'assurance invalidité (pension d'invalidité) et décès

La protection de la vieillesse (retraite, préretraite)

▶ **La couverture des risques professionnels**

Les différents risques (Accident, Maladie)

Les obligations (déclaration, contrôle)

La réparation (absence de faute, faute)

▶ **La protection de la famille**

Les prestations générales d'entretien (AF, complément, soutien familial, API...)

Les prestations liées à la naissance et à l'adoption

Les prestations à affection spéciale (AEEH, PAH, AJPP...)

▶ **Les dispositifs des démunis**

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (Agefiph, AFP...)

Le micro-crédit personnel et professionnel

La protection des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés (La Cimade...). Les gens du voyage.

Instruire les dossiers administratifs en vue de l'obtention ou le rétablissement des droits

▶ **La protection sociale**

Le chômage total et l'activité partielle

Les régimes complémentaires de protection sociale (PUMA, AME...)

Les régimes d'aides sociales (CCAS/CIAS, RSA, CSS...)

Les personnes âgées dépendantes

Le régime des travailleurs non-salariés (SSI, MSA)

La protection des données personnelles des personnes en situation de précarité

Instruire les dossiers administratifs en vue de l'obtention ou le rétablissement des droits

 **Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :**

Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis au participant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis.

Evaluation à chaud et à froid de la formation.

 **Contact : Josiane DELRIEU**
05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation continue

Dispositif de Formation : Plan Autre

Intitulé de la Formation : « **LA PROTECTION SOCIALE** »

Date de Session :

ASSOCIATION / ORGANISME

Raison sociale :



Code postal :

Ville :



SIRET :



RNA :

Nom du responsable :

Effectif :

Fonction :

OPCO :

APPRENANT

NOM :



Prénom :



Fonction :

Etes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui Non

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site Internet <http://jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, une **convention (ou contrat) de formation professionnelle** vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.

Seul le **règlement global** génère l'inscription définitive, sauf pour les organismes publics.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4°a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet